



Autopromotion : construire autrement à Clause Bois-Badeau !

La Ville de Brétigny-sur-Orge et la Sorgem lancent une opération immobilière d'autopromotion en collaboration avec la société « Unanimm », sur le quartier Clause-Bois Badeau.

Qu'est-ce que l'autopromotion ?

L'autopromotion est un « mode de faire » alternatif à la promotion immobilière classique où des particuliers se rassemblent pour monter collectivement leur projet d'immeuble tout en intégrant les projets individuels de logements, locaux ou bureaux de chacun. Ce sont donc les futurs habitants qui sont dès le départ les commanditaires du projet, non un promoteur !

À quoi ça sert ?

L'autopromotion permet une économie de 15 % sur le portage de l'opération (moins de frais financiers et d'intermédiaires) tout en offrant une très grande personnalisation des logements, ou des locaux professionnels avec une acquisition à prix coûtant. Elle rééquilibre le jeu des acteurs en plaçant l'utilisateur au cœur du processus de programmation et de conception. Et en tant qu'aventure collective, elle crée également des liens forts entre les futurs voisins !

Comment ça marche ?

Réaliser une opération d'autopromotion ou d'habitat participatif nécessite un accompagnement, une méthode. Pour cela, la Ville a choisi de travailler en partenariat avec la société Unanimm afin d'accompagner les futurs acquéreurs par son expérience et son professionnalisme. Le rôle d'Unanimm sera triple :

- ▶ la constitution de la maîtrise d'ouvrage collective composée de particuliers mais aussi bien de TPE, d'associations, etc.
- ▶ l'animation et le conseil en phase de conception architecturale et technique
- ▶ l'accompagnement des travaux jusqu'à la livraison de l'ouvrage et la mise en place de la structure chargée de la gestion de l'immeuble.

Des réunions d'information

Une première réunion d'information publique, animée par Bertrand Barrère, créateur d'Unanimm, en présence de la Municipalité et de l'aménageur, aura lieu **le mercredi 14 décembre, à 19h30**, à la Maison des Sorbiers.

Si vous êtes un particulier, une association, un investisseur, une TPE, une personne morale, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire par mail à contact@unanimm.fr afin de vous entretenir individuellement avec le créateur d'Unanimm pour en savoir plus sur ce projet participatif et original.

« L'autopromotion permet aux futurs habitants de s'approprier leur futur espace de vie, de mieux se connaître, de créer du lien et d'envisager des espaces partagés, explique le Maire, Nicolas Méary. Un éco-quartier comme Clause Bois-Badeau doit être l'occasion d'innover en matière d'habitat, c'était d'ailleurs l'objet de certaines des propositions qui avaient été faites à l'issue de la concertation menée en 2015. »

Promouvant un mode de construire innovant et participatif, cette action fait partie des 118 propositions issues de la concertation sur l'éco-quartier menée en 2015.

« L'autopromotion s'inscrit dans une démarche éco-responsable qualitative. Elle se nourrit du partage et de l'échange entre particuliers des meilleures pratiques d'urbanisme, » souligne Didier Jouin, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme.

Pour Bertrand Barrère, urbaniste engagé et responsable dirigeant d'Unanimm « il ne s'agit pas d'une démarche réservée à quelques initiés "écologistes" ! Bien au contraire, notre idée est de rendre cette démarche facile et accessible pour tous les profils d'acheteurs comme le démontre leur première opération réussie à Strasbourg "K'hutte" ».

RÉUNION D'INFORMATION
MERCREDI 14 DÉCEMBRE
À 19H30
À LA MAISON DES SORBIERES
5, avenue Lucien Clause